

parti dans l'intervalle qui sépare les élections. Mais voilà le fait touchant cette nomination. Si, au point de vue géographique et régional, la province de la Nouvelle-Ecosse devait avoir un représentant au conseil d'administration, pourquoi le Nouveau-Brunswick n'aurait-il pas aussi un représentant dans ce conseil? Le Nouveau-Brunswick n'a-t-il pas d'autres intérêts régionaux que ceux de la province de la Nouvelle-Ecosse? Déjà, vous voyez les fruits de cette situation. Une nomination a été faite pour la province de Québec, on supposait que cela suffirait. C'était censé être la seule représentation nécessaire, mais voici qu'une autre partie de Québec demande encore un représentant dans ce conseil, et on me dit que la nomination se fera. Cela soulève le sentiment régional dans tout le Dominion, et il ne se passera pas bien des semaines avant que le problème se pose carrément devant le cabinet. Pourquoi donner à une partie du pays des représentants pour la direction de ses intérêts dans le conseil d'administration et en refuser à une autre partie? C'est là, à mon sens, un mouvement dans la mauvaise direction. Si un changement de directeurs a lieu avec chaque nouveau gouvernement, lorsque l'un s'en va et qu'un autre prend sa place, et que des partisans du nouveau gouvernement sont mis à la place de ceux qui sont congédiés ou à qui on a demandé leur démission, vous aurez alors un directorat de partisans avec tous les maux qui en découlent, et avec tous les périls qui entourent une semblable administration. Ce que j'aurais voulu voir, ce que j'aurais cru être dans l'intérêt même du parti actuellement au pouvoir, et certainement dans l'intérêt du Dominion, ce sont des hommes choisis pour des raisons d'affaires et pour des raisons d'affaires seulement—des hommes qui, par leur expérience des affaires, dans le fonctionnement des compagnies, de différentes manières, savent quelque chose des problèmes complexes de l'administration d'un chemin de fer d'une longueur de 22,000 milles, et sont capables de leur consacrer toute leur attention. C'est cela que j'aurais aimé à voir, et je crois qu'il en serait certainement beaucoup mieux, sinon pour le parti au pouvoir, du moins dans l'intérêt du commerce et du chemin de fer dans son ensemble, que cette manière d'agir eut été adoptée.

Le discours du Trône ne contient aucune allusion à la Loi du service civil ni au service civil du pays; mais je remarque que de fermes partisans du gouvernement ont fait inscrire à l'ordre du jour de l'autre Chambre des motions tendant à la modification ou au rappel absolu de la Loi du service civil et de tout ce qu'elle comporte. On me dit—mais je ne sais jusqu'à quel point c'est vrai—qu'une pres-

sion continuelle s'exerce auprès du gouvernement du jour pour l'engager à pratiquer des trous et des brisures dans la suite des statuts et règlements du service civil et d'y introduire petit à petit, et ensuite aussi complètement que possible, l'ancien et pernicieux système du patronage politique. Je crois qu'il est temps pour tous les honorables messieurs qui siègent en cette Chambre—qu'il est temps pour tous les bons citoyens qui désirent l'économie et l'efficacité dans le service public, de se raillier contre toute tentative d'apporter des modifications qui porteront préjudice au service civil et y ramèneront l'ancien système de patronage, parce que sous ce système, vous pouvez en être certain, vous ne pouvez réaliser ni l'efficacité ni l'économie qui doivent résulter d'une bonne organisation et de la bonne application de la Loi du service civil.

L'honorable M. LYNCH-STAUTON :
Avons-nous réalisé des économies sous l'empire de cette loi?

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER :
Oui, nous avons fait des économies sous l'administration de cette loi. Je crois que quiconque étudie attentivement le fonctionnement de la Loi du service civil depuis son entrée en vigueur, trouve d'abondantes preuves de ses avantages économiques. Je ne parle pas sur ce sujet aujourd'hui, mais s'il se présente encore dans le débat, nous serons capables de le traiter.

La question suivante, et la seule que j'aborderai, est l'immigration. Je voudrais que ce terme pût être étendu dans un sens ou dans l'autre. Il me semble que lorsque nous mettons à discuter la question de l'immigration et à imaginer des moyens de favoriser l'immigration en ce pays, nous ne nous rendons pas compte de la pleine signification des besoins du pays ni des méthodes possibles de satisfaire à vos besoins. Immigration suggère simplement l'importation de matériaux étrangers en ce pays. Mais tout le problème en jeu est l'importante question de savoir comment nous pouvons accroître la population du pays, et comment nous pouvons garder ici la population provenant de l'augmentation naturelle et la former de manière à en tirer les citoyens les plus utiles possibles. Je ne crois pas qu'il existe dans l'esprit des membres qui siègent sur ces banquettes le moindre doute sur le fait qu'une unité de population née et élevée au Canada, dans l'atmosphère canadienne, au milieu des institutions canadiennes, ayant constamment en vue l'esprit canadien et l'idéal canadien, est toutes choses égales par ailleurs, une bien meilleure unité de population qu'une personne venue d'un pays d'Europe à l'âge mûr ou à un âge plus